

# Conditions Générale de Vente

## **Mentions légales et coordonnées du vendeur:**

Guardona Emmanuelle comportementaliste et éducatrice canin et félin  
SIRET 883 482 432 000 19

Elles pourront être modifiées à tout moment. Les nouvelles conditions générales annulent et remplacent automatiquement les anciennes.

Les prestations de 4 Pattes et Moi sont soumises aux présentes conditions générales qui seront réputées acceptées sans réserve par le client.

## **Article 1 : Préambule**

Le présent contrat a pour objectif de déterminer les droits et obligations de Emmanuelle Guardona comportementaliste et éducatrice canin et félin que l'on appellera le Vendeur et de la personne physique ou morale bénéficiant des services que l'on appellera le Client.

En réglant la prestation, le Client déclare accepter sans réserve les termes de celle-ci ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente. Ces dernières prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par le Vendeur.

Les CGV sont mises à disposition du Client sur le site web de l'entreprise : [www.4pattesetmoi.fr](http://www.4pattesetmoi.fr)

## **Article 2 : Domaine d'intervention et nature des prestations**

Emmanuelle Guardona comportementaliste et éducatrice canin et félin est une entreprise régie par le statut d'auto-entreprise non soumis à la TVA et qui effectue les services suivants : entretiens comportementaux canin et félin au domicile du Client, éducation canine au domicile du Client ou en extérieur (en fonction des problématiques), conseils et prévention, promenades éducatives.

### **Entretiens comportemental canin et félin**

Le Vendeur se déplace au domicile du Client pour effectuer un entretien comportemental, d'une durée de 1h à 1h30, et décèler ainsi la cause du comportement dit gênant et proposer un programme de rééducation comportementale. Le tarif comprend entretien à domicile et un entretien de suivi.

Avant la prise de rendez-vous comportementale, il est demandé au client d'avoir vu au préalable son vétérinaire référent pour le problème de comportement afin de s'assurer que l'origine ne soit pas physiologique.

### **Education canine à domicile et en extérieur**

Le Vendeur se déplace au domicile du Client ou dans d'autres lieux selon la problématique pour effectuer une séance d'éducation personnalisée, d'une durée de 1h max, avec le Client et son chien. Le premier rendez-vous se déroulera au domicile du Client et comprendra une partie entretien afin de prendre connaissance de la demande de de dernier.

Le Vendeur n'impose aucun délai pour l'accomplissement des cours individuel. Le Client est libre de fixer les cours selon le rythme qu'il lui convient et en fonction des objectifs décidés avec le Vendeur.

## **Conseil, prévention**

Le Vendeur interviendra à domicile afin de conseiller le Client sur l'adoption d'un animal ou tout autre sujet sur lequel ils se seront mis préalablement en accord (durée environ 1h30). Ces prestations restent une activité de conseils et suite aux conclusions apportées par le Vendeur, le Client reste le seul décideur, le Vendeur ne saurait être tenu responsable des choix effectués.

## **Promenades éducatives**

Les promenades éducatives se feront en présence du Client et pour un nombre maximum de 6 chiens pour une durée de 1h. Seuls les chiens déjà connus du Vendeur seront autorisés à participer aux balades éducatives. Ne seront pas acceptés non plus : les chiennes en chaleur, les chiens malades ou blessés, les chiens de 1ère et 2ème catégorie dont les propriétaires ne sont pas conformes avec la loi, les chiens agressifs envers leurs congénères ou envers les humains, les chiens non à jour des vaccins.

## **Article 3 : Obligations du Vendeur :**

Les obligations du Vendeur sont des obligations de moyens, mais il mettra tout en œuvre pour atteindre au mieux l'objectif déterminé avec le client.

En aucun cas le Client ne pourra exiger de résultats, ceux-ci étant liés à la capacité et l'implication du Client à mettre en application le programme d'éducation, mais aussi aux réactions propres au chien, être vivant dont les réactions peuvent être imprévisibles.

## **Article 4 : Règles de déontologie**

Le Vendeur Emmanuelle Guardona s'engage à proposer à sa clientèle des méthodes d'éducation amicales et positives dans le respect de l'intégrité physique et psychique du chien, et de continuer à se former pour améliorer ses compétences.

## **Article 5 : Obligations du Client :**

Le Client s'engage à fournir au Vendeur avant toute première séance :

- Vaccination : le Client devra présenter au Vendeur une photocopie des vaccinations obligatoires (CHPPiL). La rage n'est actuellement pas obligatoire en France. La toux du chenil est fortement conseillée car très facilement transmissible d'un chien à un autre sur simple contact entre chiens.
- Identification du chien : le Client devra présenter au Vendeur en plus de la photocopie des vaccinations, celle de la carte de tatouage ou de la puce électronique.
- Responsabilité civile : le Client devra présenter au Vendeur en plus une photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant la couverture des animaux domestiques.

Le Client s'engage à mettre à disposition du Vendeur tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies dans le délai convenu.

Le Client devra être majeur et capable, disposer de pleine capacité juridique.

Le Client devra fournir à son chien le matériel recommandé par le Vendeur (collier/ harnais et longe).

Les conducteurs mineurs mentionnés dans le contrat seront systématiquement accompagnés d'un Client majeur et capable, et devront présenter une autorisation parentale pour participer aux cours.

Les cours seront exclusivement réservés aux Clients, ils ne seront en aucun cas autorisés à être accompagnés par des personnes extérieures à la prestation. Dans le cas contraire, le Vendeur se réserve le droit d'annuler le cours, qui sera considéré comme accompli.

Lors des cours, il ne sera admis qu'un seul chien par conducteur et un seul conducteur à la fois par chien.

Le client est conscient que le travail personnel est garant du succès de l'entreprise. Si les recommandations n'étaient pas appliquées, le Vendeur ne saurait être tenue pour responsable de l'échec du processus.

Lors des séances, le Client doit tenir en laisse son chien, sauf indication contraire du Vendeur dans le cadre d'un exercice d'éducation.

Le Client est désigné comme le détenteur du chien. Lors des cours, il en la garde et en est responsable. Le Client est responsable de la bonne tenue de son chien.

En- cas de morsure, le propriétaire du chien mordeur devra le soumettre aux contrôles vétérinaires réglementaires. Il devra prendre en charge, par l'intermédiaire de son assurance, les frais entraînés par l'accident.

Le Client sera responsable des dommages causés par son chien, sur lui-même ou sur autrui.

### **Article 6 : Engagement, annulation, retard :**

**Engagement :** Les demandes d'entretien et d'intervention proposées par e-mail, formulaire de contact ou par téléphone engagent le Client à compter du début de l'intervention sur le lieu privé de l'entretien.

**Annulation :** Conformément aux dispositions de l'article L.121-20-1 alinéa 1 du Code de la consommation, le droit de rétractation est exclu en cas de fourniture d'une prestation de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de 15 jours francs. A ce titre, le Client qui matérialise par le paiement de l'offre accepte que commence l'exécution de ses prestations avant le terme de ce délai. Aucun remboursement ne sera fait.

Les entretiens ou séances d'éducation peuvent être annulés jusqu'à 24h à l'avance. Passé ce délai, aucun report ou remboursement ne sera effectué et la prestation serait considéré comme effectuée et dû par le Client. A l'exception d'un imprévu qui se passerait le jour même et où le Client serait dans l'impossibilité de prévenir de l'annulation : accident, décès dans la famille (le jour même du rendez-vous).

**Annulation des forfaits d'éducation de 5, 10 séances :** sauf décès du chien ou chien gravement malade (cancer généralisé, paralysie ...) et déménagement du Client vers une ville éloignée, les forfaits d'éducation canine ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessible à une autre personne.

Si le Vendeur doit exceptionnellement annuler des cours, il s'engage à avertir au plus vite le Client et à lui proposer une autre date qui conviendrait aux deux parties.

**Retard :** le Vendeur effectuant ses services aux domiciles du Client, il est donc soumis aux conditions de la circulation parfois ralentie en fonction de l'heure. Il s'engage donc à prévenir en cas de retards éventuels dans un délai raisonnable.

En revanche, pour toute séance à domicile, le Client s'engage à être présent à son domicile lors de l'arrivée du Vendeur. Tout retard éventuel serait donc déduit de la durée du rendez-vous.

### **Article 7 : Tarifs**

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. De par son statut d'auto-entreprise, la TVA est non applicable. Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des frais de déplacement mentionnés sur le site et à régler en supplément de la prestation.

### **Article 8 : Modalité de paiement**

Le Vendeur accepte le paiement par chèque, espèce ou virement. Les paiements par chèques seront à l'ordre de Emmanuelle Guardona.

Pour les entretiens comportementaux, le Client doit verser la totalité du montant à chaque fin de séance. Si plusieurs séances sont envisagées, un accord entre le Vendeur et le Client peut être mis en place pour un paiement en plusieurs fois (3 fois maximum).

Pour le service d'éducation canine, le Client doit verser la totalité du montant en fin de séance si la séance est individuelle. Pour les forfaits de 5 ou 10 séances, un accord entre le Vendeur et le Client peut être mis en place pour un paiement en plusieurs fois (3 fois maximum). Dans ce cas-là le paiement se fera par plusieurs chèques remis lors de la souscription du contrat et qui seront encaissés aux dates validées avec le Client.

Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

### **Article 9 : Confidentialité**

Emmanuelle Guardona Comportementaliste éducatrice canin et félin s'astreint au secret professionnel dans le cadre de son activité et s'engage à ne divulguer aucune information ou confidences relatives à la vie privée de son Client.

Le Client s'engage, réciproquement, à une obligation générale de confidentialité portant sur toutes informations orales ou écrites, quel qu'en soit le support, échangées dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

### **Article 10 : Propriété intellectuelle**

Tous les éléments relatifs au contenu des prestations et relatifs au site internet du Vendeur, dont l'adresse web est la suivante: [www.4pattesetmoi.fr](http://www.4pattesetmoi.fr) , sont protégés par Copyright et restent la propriété intellectuelle exclusive du Vendeur. Il est interdit de reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement ces éléments, sous quelque forme que ce soit (version papier, informatique), et ce quelle que soit la langue (anglais, espagnol, italien, allemand...), sans l'accord explicite et formel du Vendeur.

### **Article 11 : Règlement des litiges**

Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit, à tenter un règlement amiable de ce litige. Elles s'engagent à faire leur possible pour que ce règlement amiable ait toutes les chances d'aboutir et à faire preuve de toute la bonne foi nécessaire.